



COMMUNE DE SENARCLENS

DEMANDE PRÉALABLE D'AUTORISATION POUR TRAVAUX

N° de dossier N° _____

INFORMATIONS GÉNÉRALES DU PROJET

Parcelle concernée

- Commune : SENARCLENS
- Adresse complète du requérant : _____
- Parcelle en PPE: ☐ OUI ☐ NON
- N° de parcelle(s): _____ Surface: _____ m2 Année de construction: _____
- N°ECA: _____
- Zone selon Plan d'affectation: _____

Propriétaire:

- Nom et prénom/ Entreprise: _____
- Rue: _____ N°: _____
- Numéro postal: _____ Localité: _____
- Téléphone: _____ Email: _____

Demandeur (si différent):

- Entreprise: _____
- Nom et prénom: _____
- Rue: _____ N°: _____
- Numéro postal: _____ Localité: _____
- Téléphone: _____ Email: _____

Type de projet :

- | | |
|--|--|
| ☐ Nouvelle construction | ☐ Agrandissement |
| ☐ Transformation / rénovation extérieure | ☐ Transformation / rénovation intérieur |
| ☐ Bûcher, poulailler, cabane de jardin, serre | ☐ remplacement de fenêtre, porte, volet |
| ☐ Pergola | ☐ PAC |
| ☐ Elargissement d'ouverture en façade | ☐ Piscine, jacuzzi |
| ☐ Panneaux solaire | ☐ Isolation périphérique |
| ☐ Avant-toit, terrasse | ☐ Mouvement de terre |
| ☐ Place de parc | ☐ Garage |
| ☐ Mur, paroi, clôture | ☐ Aménagement extérieur |
| ☐ Autre: | |

Estimation du coût des travaux: CHF _____

ABATTAGE D'ARBRE OU HAIE

Abattage d'arbres ou de haies: ☐ non ☐ oui, formulaire d'abattage à déposer

Début des travaux: _____ Fin des travaux: _____

Estimation du coût des travaux: CHF _____

Auteur des plans: _____

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- ☐ Plans, photos, esquisses avec dimension ou tout autre élément nécessaire à la bonne compréhension des travaux envisagés. Ceux-ci sont à fournir en format informatique et 1x en format papier. Pour les ouvrages de minime importance, la signature des voisins directs ou ayant vue sur l'ouvrage est obligatoire.
- ☐ Plan cadastral (www.geo.vd.ch) avec position des travaux envisagés et distances aux limites de propriété.
- ☐ Echantillons de couleurs, crépis et/ou tuiles.
- ☐ Diagnostic amiante pour travaux sur bâtiments construits avant 1991

Important : Les dossiers incomplets seront automatiquement retournés au requérant

Veuillez transmettre votre demande par courriel à greffe@senarclens.ch ou par courrier à l'adresse suivante: Administration communale, Rte de L'Etraz 12 - 1304 Senarclens

Les formulaires, règlement et règlement sur les émoluments sont disponible sur:

www.senarclens.ch

Tous les travaux de construction, transformation ou démolition doivent être annoncés à la Municipalité qui décidera s'ils sont assujettis à autorisation (art. 103, al. 4 LATC). Ils ne peuvent commencer sans la décision de celle-ci.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION COMMUNALE

- **Dossier contrôlé le :**
- **Par :**
- **Dossier :** ☐ Complet ☐ Incomplet

La municipalité décide:

- ☐ de soumettre le projet à autorisation municipale (art. 103, al. 2 RLATC et 68 RLATC). L'autorisation sera transmise par pli séparé et soumise à un émolument (*Règlement sur les émoluments*). Le début et la fin des travaux devront être annoncés au Greffe municipal au moins 5 jours à l'avance. Il pourra être procédé à un contrôle de sécurité en amont.
- ☐ de soumettre le projet à la procédure dispense d'enquête publique (art.111LATC et 72d RLATC). un dossier CAMAC devra donc être complété et remis à la Municipalité. (Information complémentaire sur: www.senarclens.ch)
- ☐ de soumettre le projet à la procédure de permis de construire (108 LATC). Un dossier CAMAC devra donc être complété et remis à la Municipalité.
- ☐ de demander des compléments au propriétaire.

Senarclens, le _____

Au nom de la Municipalité

La Syndique:

La secrétaire:

Stéphanie Delémont

Sylvie Pavillard